

LA NOUVELLE TRADUCTION DU MAGNIFICAT ENTRE EN VIGUEUR À L'AVENT 2026

Le Magnificat, prière à Marie que s'est donnée l'Eglise dès les premiers temps, va connaître une nouvelle traduction, validée par un vote des évêques en Assemblée plénière en mars 2026. Mgr Joseph de Metz-Noblat, Président de la CEFTL (Commission Épiscopale Francophone pour les Traductions Liturgiques), détaille ces changements et rappelle le sens du Cantique à Marie.

Quel est le sens du Magnificat et sa place dans l'office des vêpres ?

L'évangile selon saint Luc, présentant la visite que la Vierge Marie rend à sa cousine Elisabeth, rapporte le chant de louange qu'elle laisse monter vers Dieu à cette occasion : « Mon âme exalte le Seigneur ! » (Lc 1, 46). La traduction en latin commence par le mot « Magnificat » (littéralement : mon âme magnifie le Seigneur ou, en français populaire : mon âme dit que Dieu est grand). C'est pourquoi cette prière est restée dans les mémoires sous cette appellation.

Dans l'organisation de la prière de l'Eglise, dès les premiers siècles, ce chant est utilisé le soir, dans l'office dit des « vêpres » (c'est-à-dire « soir »). Il permet de clore la journée en reconnaissant les merveilles que Dieu fait, non seulement dans la vie de Marie, mais aussi dans celle de l'Eglise. Il est employé dans la deuxième moitié de l'office, après les psaumes et la Parole de Dieu, avant la prière d'intercession.

Pourquoi des changements dans la traduction du Magnificat ?

Il y a une dizaine d'années a été réalisée la révision complète de la traduction liturgique de la Bible, c'est-à-dire des textes en usage, notamment, durant la célébration de la messe. Ce passage a, lui aussi, été révisé. Concrètement, deux mots ont été changés :

Au lieu de dire « son amour s'étend d'âge en âge », il a été préféré : « sa miséricorde. » Ce terme, en effet, a retrouvé ses lettres de noblesse, grâce à la volonté du saint pape Jean-Paul II d'instaurer un « dimanche de la miséricorde. » Parler de miséricorde, c'est évoquer un amour qui pardonne, ce qui le qualifie plus précisément.

Au lieu de dire « en faveur d'Abraham et de sa race », il a été préféré : « Abraham et sa descendance. » En effet, la notion de race est aujourd'hui très liée à celle de racisme. Employée dans la classification des espèces animales, cette notion a, de fait, servi à opposer les différents groupes humains, avec la prétention de supériorité de certaines races sur d'autres, ce qui a entraîné des conséquences dramatiques. Pour éviter cette ambiguïté, c'est le terme de « descendance » qui est ici utilisé, mieux adapté.

Est-ce une spécificité française ou d'autres pays adoptent-ils ce nouveau texte ?

Ce changement de traduction est adopté par tous les pays francophones. Il existe un organisme international, la Commission Episcopale Francophone pour les Traductions Liturgiques (CEFTL), qui propose aux différentes conférences épiscopales un même texte. Cela nécessite d'ailleurs des discussions, car il peut y avoir des nuances dans la compréhension des mots au Québec, en Belgique, au Congo ou à Tahiti. Ensuite, le texte est validé par le Dicastère pour le Culte divin, à Rome. Cela prend parfois du temps. Mais le but est une unité dans la prière, pour que tous ceux qui emploient la langue française puissent s'associer par l'utilisation des mêmes termes, quel que soit le pays dans lequel ils se trouvent.

La nouvelle traduction de la Bible en 2013, celle du Missel en 2021. Le gros morceau restant est la Liturgie des Heures, où en est-on ?

C'est un des grands chantiers de la CEFTL actuellement. Si la traduction des psaumes, réalisée dans les années 1970, n'est pas retouchée, de nouvelles hymnes vont être proposées et des intentions de prière renouvelées. Nous espérons finaliser le travail dans les années prochaines. C'est un peu pour anticiper cette finalisation que les conférences épiscopales ont adopté ces deux changements dans le Magnificat. Il sera chez nous effectif à compter du premier dimanche de l'Avent, soit le 29 novembre 2026. Il est déjà en usage en Belgique ou en Afrique du Nord.

Un vieil adage latin affirme : *lex orandi, lex credendi* (la norme de la prière est la norme de la foi). L'attention que nous portons aux mots que nous utilisons pour la prière vient de leur impact sur ce que nous croyons. Par ces petits changements, nous exprimons affirmons ainsi que Dieu fait miséricorde à tous les descendants d'Abraham et, à travers eux, à tous les hommes de bonne volonté.

Source: Conférence des Evêques de France - avril 2026

Mon âme exalte le Seigneur,
exulte mon esprit en Dieu, mon Sauveur !
Il s'est penché sur son humble servante ;
désormais, tous les âges me diront
bienheureuse.
Le Puissant fit pour moi des merveilles ;
Saint est son nom !
Sa miséricorde s'étend d'âge en âge
sur ceux qui le craignent.
Déployant la force de son bras, il disperse
les superbes.
Il renverse les puissants de leurs trônes, il
élève les humbles.
Il comble de biens les affamés,
renvoie les riches les mains vides.
Il relève Israël son serviteur, il se souvient
de son amour,
de la promesse faite à nos pères, en faveur
d'Abraham et de **sa descendance**, à jamais.
Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit,
pour les siècles des siècles.
Amen.

